

## PROCES VERBAL

(Affiché en exécution de l'article L.2121-25 du CGCT)

Présents : Jean-Marie GELOT, Denis THIBAUT, Nicolas CAQUINEAU, Laurette CHARRIER, Christian GANTEIL, Cédric GESTRAUD, Patricia LUCAS, Laetitia MAILHE, Marielle NEVEU, Roger PRAILE, Béatrice VALADE.

Absents excusés : Laurent BAUDIN, Bernadette DENIS.

Ordre du jour :

### Délibérations :

1. Remboursement des frais de transport scolaire aux familles concernées.
2. Avenant à la convention passée avec l'IIBSN : travaux supplémentaires de renforcement de berges.
3. MAM : fixation des conditions de paiement des loyers.
4. Réalisation d'un emprunt.
5. Vente de biens communaux.
6. Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise :
  - Acceptation de la modification des statuts.
  - Acceptation du fonds de concours pour l'élagage, le broyage et le balayage.
  - Approbation du rapport de la CLECT.
7. Assurance statutaire du personnel.
8. Demande de modification du règlement de la zone artisanale.

### Informations diverses :

- Bilan de la commission « Prévention-Sécurité »
- Bilan de la commission « Communication ».

### Questions diverses.

Mme Laurette CHARRIER est nommée secrétaire de séance.  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2025.

## 1) Délibérations à prendre :

### ➤ Remboursement des frais de transport scolaire aux familles concernées :

Mr le Maire rappelle la décision du conseil municipal de rembourser les familles utilisant le transport scolaire pour les enfants qui vont à l'école publique de Maillezais et de Damvix regroupées en RPI.  
Le conseil municipal entérine à l'unanimité la liste des 6 enfants utilisant le transport scolaire pour l'année 2025-2026 et s'engage à rembourser 90 € par enfant.

### ➤ Avenant à la convention passée avec l'IIBSN : travaux supplémentaires de renforcement de berges :

Mr le Maire rappelle la convention passée avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, signée le 10 octobre 2024, relative aux travaux de restauration et de renforcement des berges de la Sèvre Niortaise à La Mue.  
Lors des travaux, il a été constaté de nouvelles berges endommagées en amont de la zone de travaux prévus dans la convention, soit 14 mètres linéaires de travaux supplémentaires. Le montant estimé s'élève à 4 023.50 € HT ce qui porte le montant total du marché à 95 266.50 € HT dont 50 % sont pris en charge par la commune.  
Le conseil municipal accepte d'inclure ce complément de travaux dans ladite convention par la signature d'un avenant

### ➤ Fixation des conditions de paiement du loyer de la MAM « La Féerie du Marais » :

Mr le Maire fait savoir que l'activité de la nouvelle MAM, « La Féerie du Marais » est actuellement restreinte ce qui complique la gestion de cette structure ainsi que sa pérennité.  
Le conseil municipal, conscient des difficultés rencontrées décide de lisser les loyers de 2025 sur l'année 2026 afin de faciliter le démarrage de cette activité et de maintenir ce service à destination des familles.

### ➤ **Réalisation d'un emprunt :**

Mr le Maire rappelle l'engagement pris auprès de l'EPF concernant le rachat du site de la SIECO. Il ajoute que 200 000 € vont être nécessaires pour financer cette opération et qu'il a consulté plusieurs banques pour réaliser un emprunt. Mr le Maire présente les propositions de deux banques qui ont répondu favorablement, le crédit agricole et la banque postale. Le choix du conseil municipal se porte sur la banque postale qui présente des conditions plus intéressantes.

### ➤ **Vente d'un logement communal :**

Mr le Maire rappelle la décision de céder des biens communaux dont les deux logements locatifs situés « rue de la poste ». Il ajoute avoir reçu une offre de 87 000 € de la part de Mr et Mme Castaldi, pour le logement qu'ils occupent au 3 rue de la poste. Il est également proposé qu'un re-bornage de cette parcelle soit réalisé afin d'être en adéquation avec la réalité du terrain. Le conseil municipal accepte ces deux propositions.

### ➤ **Communauté de Communes « Vendée Sèvre Autise » :**

#### - **Propositions de modification des statuts :**

Monsieur le Maire expose que la CCVSA vient de lui notifier la délibération n°2025CC\_09\_129 du 9 septembre 2025, portant modification de ses statuts et demande le vote du conseil municipal pour les 4 sujets concernés.

Le Conseil municipal, décide :

- Par un premier vote de refuser avec 6 voix contre, 3 voix pour et 2 abstentions, le transfert de la compétence obligatoire « Plan Local d'Urbanisme, Document d'Urbanisme en tenant lieu et Carte Communale » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- Par un second vote, d'accepter avec 5 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions, l'ajout de la délégation à la Région en matière de Transport À la Demande à la compétence supplémentaire « Groupe : mobilité », et, par voie de conséquence, de donner son accord à ce principe de délégation partielle sur le ressort territorial de la Communauté de Communes ;
- Par un troisième vote, d'accepter à l'unanimité, la mise à jour de la compétence supplémentaire « Petite enfance, enfance et jeunesse » ;
- Par un quatrième vote, de s'abstenir à l'unanimité, sur le retrait de la compétence en matière de soutien à un centre local d'information et de coordination gérontologique constituant une mise à jour de la compétence supplémentaire « Solidarités - Santé » ;

#### - **Acceptation du fonds de concours pour l'élagage, le broyage et le balayage :**

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer à chaque commune un fonds de concours afin de financer la réalisation du broyage des accotements, l'élagage et le balayage. Le montant octroyé pour la commune de Maillé s'élève à 14 360 €. Le conseil municipal approuve cette proposition.

#### - **Approbation du rapport de la CLECT :**

Il est rappelé que le rôle principal de la CLECT est d'évaluer le coût des compétences transférées. Le conseil municipal approuve le rapport de la Clect établi par la CCVSA.

### ➤ **Assurance Statutaire du Personnel Communal :**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion au contrat groupe des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion avec la CNP Assurances pour la période 2026-2029,

Pour les agents affiliés à la CNRACL :

- Taux de cotisation assureur de 4,99 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours,
- Longue maladie,
- Longue durée,
- Maternité, paternité, adoption,
- Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (accidents de travail et maladies professionnelles) avec une franchise de 15 jours,
- Décès.

Taux de frais de gestion du CDG 85 pour l'ensemble des garanties : 0,12 %.

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI). La collectivité fait le choix de compléter son assiette de cotisation avec les éléments optionnels suivants :

- x Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)
- x Supplément familial de traitement (SFT)



x Totalité des charges patronales, exprimée en pourcentage (50%) du TBI majoré de la NBI, dans la limite des charges dont est redevable la collectivité

### ➤ **Demande de modification du règlement de la zone artisanale de « La Fraignais » :**

Mr Gelot ayant quitté l'assemblée, Mr Thibault, premier adjoint, donne lecture d'un courrier émanant de l'entreprise GELOT MAÇONNERIE qui sollicite la modification du règlement de la zone artisanale de « La Fraignais » comme suit :

- Modification de l'article 7 du règlement qui stipule que les constructions ne peuvent pas débiter avant 5 mètres des limites de propriété : transformé en « les constructions sont autorisées en limite de propriété ».
- Modification de l'article 13 qui autorise sur une largeur de 10 m le long de la voie, une zone verte, un espace de devanture valorisant, un espace de stationnement, auquel il est souhaité d'ajouter : « le montage de structures non closes pour l'abri de vélos ou de véhicules électriques ».

Le conseil municipal, accepte les modifications telles que détaillées ci-dessus et autorise l'entreprise GELOT MAÇONNERIE à déposer un permis d'aménager.

### **2) Informations diverses :**

#### *Bilan de la commission « Prévention-Sécurité » :*

Mr Thibault fait savoir que le test de télé alerte qui a eu lieu le 17 octobre 2025 a été concluant. Il a permis de rectifier et de mettre à jour certaines données. Mr Thibault ajoute que ce système sera déclenché surtout lors d'alertes météo de niveau ROUGE ou en cas de danger imminent et soudain. Une communication sur les règles de déclenchement sera diffusée sur le bulletin municipal.

#### *Bilan de la commission « Communication » :*

Mme Neveu fait savoir qu'une réunion de préparation du bulletin municipal a été organisée, suivie de la relance des associations qui n'ont pas envoyées leurs articles. Afin de se laisser un délai plus raisonnable afin de bien préparer ce dernier bulletin du mandat, la distribution est plutôt envisagée mi-janvier au lieu de fin décembre.

*Rapport annuel de Vendée Expansion – exercice 2024 :* chaque élu, destinataire de ce document, a pu en prendre connaissance.

#### *Le point sur la commission « Culture-Patrimoine » :*

Mr Praile, mandaté par Mme DENIS qui est absente, donne l'accord pour recevoir le cinéma de plein air intitulé le Plein de Super durant l'été 2026.

Suite à la Journée Nationale des Artistes, Mr Praile a eu l'idée d'une expo « photos » les 7 et 8 février 2026. Il demande si cette manifestation peut être prise en charge par la commission « Culture ». En cas de refus, il l'organisera à titre privé.

### **3) Questions diverses :**

- Mr Thibault fait le point sur les manifestations à venir : le 11 novembre, le marché de Noël, la cérémonie du 5 décembre. Mr Thibault ajoute que le salon de coiffure intitulé « Par Curiosité d'Esprit » va ouvrir le 10 novembre, et que l'orthophoniste connaît un très bon début d'activité.
- Mr Thibault revient sur le projet du pôle « Para-Médical » qui pourrait voir le jour en lieu et place de la brasserie, rue de la Poste. Il ajoute que c'est un projet conséquent et demande l'avis du conseil municipal quant à la poursuite ou non de ce dossier en exposant les contraintes financières, les contraintes liées aux ERP, la déclaration de travaux, etc ... ;
- Il ajoute que la prudence financière est de mise mais que la dynamique est lancée et les professionnels sont trouvés.

Il convient de chercher les financements possibles avant de se lancer dans ce projet  
Une réunion de la commission « urbanisme » est proposée afin d'avancer sur ce dossier.

- Mme Neveu demande aux présidents de commissions communales de lui transmettre les activités de l'année afin de préparer le power point diffusé le jour des vœux de la municipalité.

- Mr Praile revient sur la sécurité routière.

Il ajoute que les agents techniques souhaitent faire à nouveau l'accompagnement des enfants à la cantine : sujet à débattre avec le responsable.

- Mme Valade invite les membres de la commission « tourisme » à une réunion le 12 novembre 2025 à 18 h 30.  
Mme Valade ajoute qu'un chien noir divague régulièrement dans le lotissement et rentre dans les propriétés.

- Mme Lucas demande qu'une affiche soit posée dans la vitrine du cimetière afin d'inviter les familles à entretenir leurs tombes : cette info sera relayée sur le bulletin municipal.

Elle ajoute que le cimetière est propre, c'est l'action combinée des agents municipaux et des bénévoles par les chantiers participatifs qui donne ce résultat.

Mme Lucas suggère qu'en raison des économies à trouver, le budget mis dans l'arbre de Noël soit utilisé différemment (par exemple fête de Noël des écoles), soit supprimé.

Mme Lucas trouve que l'obligation pour les associations qui participent aux Conviviales, d'acheter les préfous à la boulangerie de Maillé n'est pas normal et ne doit pas être imposé : ce débat sera relancé lors d'une réunion de la commission.

- Mr Gestraud revient sur l'organisation du 11 novembre.

- Mme Charrier fait remarquer que le panneau indiquant « La Maison Neuve » a disparu. Et que celui de la « Cabane du Bois Dieu » est manquant.

Mme Charrier revient sur l'entretien du village de La Grande Bernegoue » : chantier prévu la semaine prochaine.

Mme Charrier présente l'invitation pour l'arbre de Noël qui a été préparé par Mme Denis.

- Mr Gelot ajoute que la plantation de 5 arbres fruitiers sur le chemin de St Jacques est en cours d'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 00.

Le Secrétaire de séance,

Laurette CHARRIER.



Le Maire,

Jean-Marie GELOT.

